

Mémoire soumis au Comité d'étude sur le respect de la laïcité

Soumis par : Graham Singh

Fonction : Prêtre, Diocèse anglican de Montréal ; Président-directeur général et fondateur, Fondation Relèven

Date : 1 Mai 2025

1. Introduction

Je vous remercie pour l'invitation à contribuer à cette consultation essentielle. Je me permets de m'exprimer en tant que :

- Résident du Québec depuis dix ans, originaire du Canada anglophone, désormais fier de me considérer comme francophone ;
- Prêtre au sein du diocèse anglican de Montréal — une Église qui accueille des femmes et des personnes LGBTQ+ au sein du clergé, qui a ouvert ses portes à la Fierté Montréal, et qui participe activement à l'économie sociale ;
- Président-directeur général et fondateur de la Fondation Relèven, un organisme œuvrant à la réaffectation de propriétés religieuses à des fins sociales, culturelles et communautaires à travers le Canada ;
- Titulaire d'un diplôme de maîtrise de la London School of Economics, spécialisé dans la religion et les processus de décolonisation.

Ces expériences éclairent ma compréhension du rôle que peuvent jouer les institutions religieuses dans une société où le sacré et le séculier cohabitent de manière respectueuse et constructive.

2. Réflexion sur le moment actuel

La démarche québécoise vers la laïcité s'est bâtie sur une réaction légitime aux excès historiques du pouvoir religieux. Aujourd'hui, cependant, les communautés religieuses — particulièrement au sein des traditions protestantes — ne détiennent plus de pouvoir politique notable. Elles sont plutôt gardiennes du patrimoine culturel, gestionnaires d'infrastructures sous-utilisées, et actrices actives de la vie civique.

Je suis convaincu que le Québec est prêt à faire évoluer sa conception de la laïcité vers un modèle de **cohabitation respectueuse**, à l'image de la *laïcité ouverte* en contexte

républicain français, qui reconnaît le rôle des religions dans la société civile tout en préservant la neutralité de l'État.

3. Recommandations politiques

A. Culture, patrimoine et usage des propriétés

Le ministère de la Culture et des Communications devrait :

- Réexaminer la distinction rigide entre bâtiments « religieux » et « culturels » en particulier dans les cas où une cohabitation est possible ;
- Encourager la réutilisation adaptative des lieux de culte à des fins d'intérêt public, en particulier dans le contexte d'une crise du logement et d'autres espaces communautaires ;
- Prendre en compte les enjeux de propriété, d'évaluation et de zonage dans l'élaboration de politiques publiques ;
- Tirer les leçons de controverses récentes — comme celle entourant le site de Villa Maria (Congrégation de Notre-Dame) — qui illustrent les tensions sociales engendrées par l'absence de cadre clair.

B. Héritage fiscal et réglementaire dans l'économie sociale

Le droit québécois devrait permettre aux institutions religieuses de transmettre :

- Leurs **exonérations fiscales foncières**, essentielles pour offrir des loyers abordables aux organismes communautaires ;
- Leurs **usages autorisés**, souvent liés historiquement à des activités culturelles, éducatives ou artistiques.

La notion d'héritage est ici primordiale : même si la « mère » (l'Église) et la « fille » (l'entité d'économie sociale) diffèrent dans leur approche, elles appartiennent à la même lignée. Il devrait être possible, juridiquement et fiscalement, de transmettre cet héritage. Cette continuité est déjà reconnue dans des cas comme le Gesù ou St. Jax à Montréal, appuyés par la jurisprudence québécoise.

C. Politique d'investissement et gestion des avoirs religieux

Les communautés religieuses — notamment les ordres catholiques et les Églises protestantes historiques — détiennent encore des actifs financiers considérables. Plutôt que de voir ces ressources dilapidées sous la pression ou la peur, l'État pourrait :

- Collaborer avec l'Agence du revenu du Canada pour concevoir des produits d'investissement adaptés à la mission des communautés religieuses ;
 - Favoriser les partenariats entre ces dernières et les communautés autochtones, les acteurs culturels et les projets de logement communautaire ;
 - Affirmer que la laïcité n'est pas une hostilité envers la foi, mais un cadre de participation éthique et inclusive à la vie publique.
-

4. Pour en savoir plus

Pour approfondir ces propositions, veuillez consulter :

<https://releven.org/fr/media>

Vous y trouverez notamment :

- « *Les églises et l'économie sociale* » — une exploration du rôle civique des propriétés religieuses ;
 - « *Donner élan aux communautés* » — notre vision du développement conjoint de lieux sacrés à vocation sociale ;
 - Des conférences, articles et collaborations avec des universités, fondations et organismes d'urbanisme.
-

5. Conclusion

Le Québec a l'occasion de montrer qu'il est possible de faire coexister le patrimoine religieux, la solidarité communautaire et la gouvernance séculière avec dignité et intelligence. Nos paroissiens ne sont plus des acteurs coloniaux, mais des Québécois bilingues et engagés, prêts à bâtir ensemble un avenir commun.

Nous sommes disposés à accompagner le gouvernement dans cette démarche, notamment par des conseils juridiques, techniques et financiers. Je serais honoré d'être entendu par le comité afin d'approfondir ces enjeux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Graham Singh

Prêtre, Diocèse anglican de Montréal (espacejax.org et stjaxchurch.org)

Président-directeur général et fondateur, Fondation Relèven (releven.org)